

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE SAINT GERVASY
Représentée
par Monsieur **VINCENT**, Maire
Mairie de Saint Gervasy, 1 avenue G. Taillefer
30320 SAINT GERVASY

REALISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
Lieux dit Graneinol , Place du Marché
N° de parcelles 228-229-43 (222 à 227-230)

R.P.A.O.

(REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES COMMUN À T.C.E.)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 4 Août 2017

Date envoi de la parution : 30 juin 2017

Maîtrise d'œuvre
CABINET GROS & SOUYRI
Architectes DPLG - DEA en Urbanisme
4 rue des Combattants, 30240 LE GRAU DU ROI
Tél 04.66.51.07.01 Pt 06 12 77 12 08 Email cabinet.grosetsouyri@wanadoo.fr

ARTICLE 1 : COORDONNEES

La présente consultation est lancée par la Commune de Saint Gervasy Département du Gard

L'ensemble des documents peut être obtenu et l'ensemble des correspondances doivent être envoyé à l'adresse suivante :

COMMUNE DE SAINT GERVASY
Représentée par Monsieur VINCENT, Maire
Mairie de Saint Gervasy, 1 avenue G. Taillefer
30320 SAINT GERVASY

Horaires d'ouverture au public : 8 heures à 15 heures du lundi au vendredi

ARTICLE 2 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- plans architectes, CCTP des lots et DPGF avec carnet des menuiseries
- Dossier de Pré Etude Structure établie par le BET.
- Les contraintes et dispositions relatives au respect de la RT 2012
- Rapport initial du Bureau de Contrôle – le PGC du C.SPS.
- Etude Géotechnique
- autorisation du PC compris prescriptions diverses + prescriptions PMR+ plans réseaux

Dès réception du dossier, les candidats vérifieront que l'ensemble des pièces dont ils sont destinataires sont présentes et complètes. Si tel n'était pas le cas, ils prendront contact avec le service des marchés publics, pour que les éléments manquants leur soient transmis.

ARTICLE 3 : OBJET DU MARCHÉ

Article 3.1 - Nature des prestations :

Le présent marché a pour objet la construction d'un bâtiment à caractère commercial sur la Commune, place du Marché.

- Article 3.2 - Forme du marché :
Les prestations sont réalisées conformément à l'article 34 en procédure adaptées
- Article 3.3 - Durée du marché :
Le marché de travaux est estimé pour une durée de 9 mois hors mois de préparation.
- Article 3.4 - Langue du marché :
L'offre ainsi que toutes les pièces du marché sont rédigées en français. Les correspondances, réunions et discussions relatives au marché se déroulent en français.
- Article 3.5 Procédure de passation :
Le présent appel d'offres est passé selon la procédure de consultation en application de l'article 34.
- Article 3.6 Nature de l'attributaire :
Le marché est conclu par lot séparé.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est engagée sous la forme d'une Procédure adaptée selon l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

- Article 4.1 - Offre de base, options et variantes
Les candidats doivent impérativement présenter une offre répondant à l'ensemble des demandes exprimées par la Commune de Saint Gervasy.
- Article 4.2 - Groupement d'entreprises
Les entreprises candidates peuvent se présenter groupées à l'attribution du marché. La forme du groupement ne constitue pas une modalité de sélection des offres ou des candidatures.
- Toutefois, si le groupement ne se présente pas sous la forme d'un groupement solidaire, cette forme de groupement s'imposera aux membres du groupement en cas d'attribution.
- Il est expressément interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et à la fois en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.
- Article 4.3 - Modifications de détail au dossier de consultation

La Commune se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 4.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours, il court à compter de la date limite de remise des offres.

Article 4.5 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les paiements seront réalisés par la Commune mensuellement sur la base de la proposition de situation de l'entreprise correspondant à l'avancement des travaux réellement effectués.

Le titulaire devra transmettre sa demande fin de mois, le Maître d'œuvre ayant 6 jours pour la traiter et la transmettre au Maître d'ouvrage.

Paiement à 30 jours.

Article 4.6 Présentation des offres

Le dossier de consultation sera téléchargeable sur le Site de la Commune :

www.mairie-saint-gervasy.com

Les offres seront en français et comporteront les signatures de la personne habilitée à engager l'entreprise, ou le gérant pour les Sté.

Article 4.7 Dossier de Consultation

Il comprend :

L'acte d'engagement

RPAO

CCAP

Plans du projet compris coupes façades.- Plan de détail,

Plan des VRD et localisation des besoins du projet. + détail

CCTP par lot de 1 à 10 et annexes

L' étude de sol

La pré étude Structure du BET.

Les contraintes à respecter de la RT 2012 et PMR

La rapport Initial du bureau de Contrôle

Le PGC du Coordonnateur SPS

Ensemble des documents constituant les obligations à respecter du permis de construire+plans existants réseaux secs et humides.

Lettre de candidature DC1

Déclaration du candidat DC2

ARTICLE 5 : L'OFFRE

Candidature :

Les candidats devront produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

lettre de candidature DC4

déclaration sur l'honneur prévue au Code des Marchés Publics

attestation de non condamnation pour infraction au Code du Travail

attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9 et L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail

références et prestations similaires de moins de 3 ans

déclaration du candidat DC5

états annuels des certificats reçus.

Offre :

Les candidats devront remettre dans leur offre contenant les éléments suivants :

L'Acte d'Engagement : document complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;

Le Bordereau des prix unitaires : document complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;

La note technique et méthodologique **comportant obligatoirement les fiches techniques des produits proposés.**

Les candidats doivent, impérativement présenter une offre répondant à l'ensemble des demandes exprimées par la Commune.

ARTICLE 6 : MODE DE TRANSMISSION DU DOSSIER

Les candidats déposeront leur offre sur support papier selon les conditions définies par la Commune.

Elle ne pourra pas faire l'objet d'une transmission dématérialisée.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES OFFRES SUR PAPIER

Les candidats devront remettre un dossier dans les conditions suivantes :

Transmission des offres :

Les offres seront transmises à la Commune indiquée à l'article 1er du règlement de la consultation par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Lettre RAR ou dépôt du plis selon récépissé de la Commune

Le dépôt de l'offre portera la mention suivante :

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
« Offre pour la construction d'une Superette sur la Commune de Saint GERVASY, Gard »

Les soumissionnaires devront se conformer aux dispositions d'envois décrites dans la parution de la Commune et selon la procédure indiquée pour l'envoi.

Les candidats doivent retirer le dossier d'appel d'offres sur le site de la Commune.

Il est conseillé au candidat d'éviter les envois ou dépôt à la dernière minute et de s'assurer préalablement de la bonne procédure comme du bon fonctionnement pour la transmission par voie postale.
Toute anomalie devra être signalée auprès de la Commune.

ARTICLE 9 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront classées et jugées selon les critères ci-dessous affectés des critères de pondération suivants :

CRITERES D'ATTRIBUTION	Pondération
Valeur Techniques 50% :	
Qualité de la valeur technique/note méthodologique	
Capacité et moyens / organisation du soumissionnaire/délais	50%
Valeur économique 50% :	
Ensemble de l'offre proposée	50%
Total :	100%

ARTICLE 10 : NEGOCIATION DES OFFRES REMISES PAR LES CANDIDATS

Selon les offres remises, la Commune se réserve la possibilité, soit d'attribuer directement le marché à l'un des candidats, soit d'entamer des négociations avec le ou les candidats de son choix.

Dans ce cadre, la Commune utilisera les moyens qui lui semblent les plus appropriés :

- Demande de compléments d'information,
- Proposition de négociation,
- Réunions de négociations,
- Démonstrations,
- Etc.

ARTICLE 11 : SANCTION DU NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'ENVOI

Les dossiers qui ne contiendront pas les documents expressément demandés par le présent règlement de la consultation pourront être éliminés.

Les plis par voie postale ou déposés à la Mairie qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées dans la parution et ci dessus, seront renvoyés non ouverts à leurs auteurs. Ces plis ne sont donc pas retenus.

ARTICLE 12 : TRIBUNAL COMPÉTENT POUR TOUT LITIGE.

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 NIMES Tel/ 04 66 27 37 00.

Fait à SAINT-GERVASY
Le 29 juin 2017

La liste des documents demandés par l'acheteur public se trouve soit dans l'avis de marché public, soit dans les documents de la consultation :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Lettre de candidature

Remplir le formulaire lettre de candidature (formulaire DC1), téléchargeable sur le site du ministère des finances,

Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

En cas de lots, remplir un formulaire pour chaque modèle de déclaration du candidat (formulaire DC2), téléchargeable sur le site du ministère des finances,

Déclaration du chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices disponibles et la part correspondant à l'objet du marché A indiquer à la rubrique D du formulaire de déclaration du candidat (DC2)

Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire Justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2).

Références professionnelles en rapport avec le marché selon liste des références en 3 parties :

nom du client, montant des travaux,

date (sur 3 ans si fournitures et services, sur 5 ans si travaux)

attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2), téléchargeable sur le site du ministère des finances.

Capacités techniques pour répondre au marché :

qualifications de l'entreprise,

qualifications des personnels d'intervention etc.

Justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2).

Certificat de qualification de l'entreprise

Habilitations professionnelles des personnels

Justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2).

Formations des personnels

Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une condamnation pour une infraction prévue à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Assurance sur risques professionnels Vérifier les dates de validité de l'attestation d'assurance

Justificatifs à joindre à la déclaration de candidature (annexe du DC2).

Rappel : La liste des documents demandés par l'acheteur public se trouve soit dans l'avis de marché public, soit dans les documents de la consultation. L'acheteur peut également y préciser si certains documents doivent y être signés par les soumissionnaires, même s'il n'existe plus d'obligation réglementaire en la matière.

Dossier technique et méthodologie du candidat :

coller aux exigences, aux besoins de la Commune et prendre en considération l'environnement du marché public,

ce dossier doit montrer que l'entreprise candidate a bien cerné l'objet du marché et les besoins spécifiques de l'acheteur public

Le marché de travaux comprend comme document contractuel dans le DCE :

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)